

# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Commune de BRULEY

Compte rendu de la réunion agricole du 07/05/2015

## Réunion agricole

Personnes présentes lors de la réunion :

### Mairie de Bruley :

- Claude MANET, Maire
- Alain GOMBAULT
- Corinne LALLOUE
- Elisabeth POIRSON
- Michèle DEMANGE

### Presse :

Jacques Durand

### Agriculteur/ Viticulteur :

- Jean-Michel MANGEOT (Viticulteur/ Organisme de la défense et de gestion de l'appellation « Côte de Toul »)
- Damien SEGAULT (agriculteur/ représente Alain PARFAIT, agriculteur)
- Stéphane ZAPOTTING (agriculteur)

### Bureau d'étude ITB :

Damien LEVE  
Alexandre BUSSUTIL

### Conseil Départemental 54 :

- Cécile CALIN

### CC Toulous :

- Benjamin LAMBERT

### ARS :

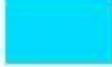
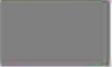
- Christian PROVOST

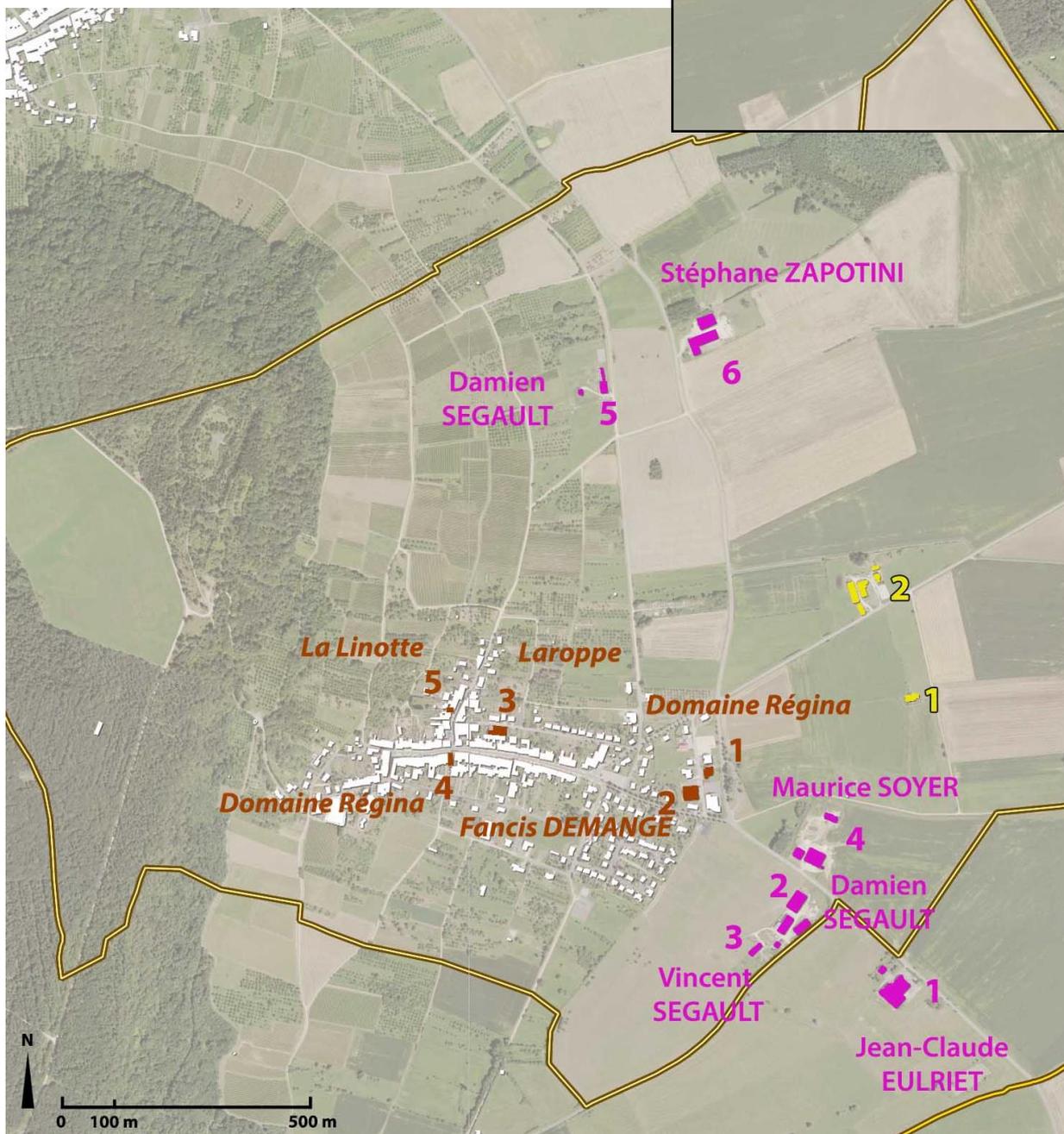
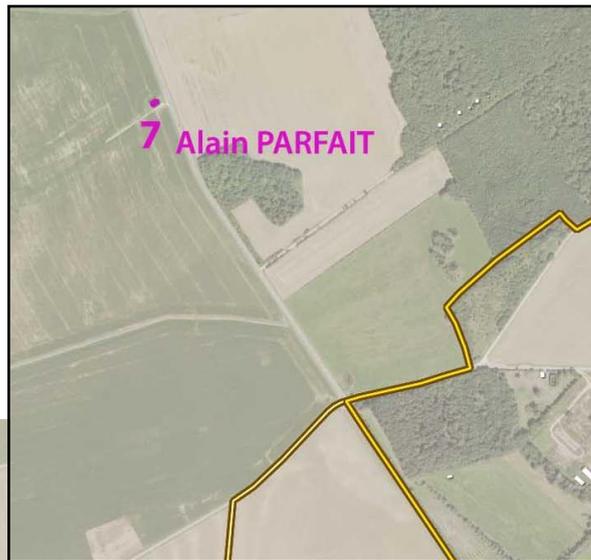
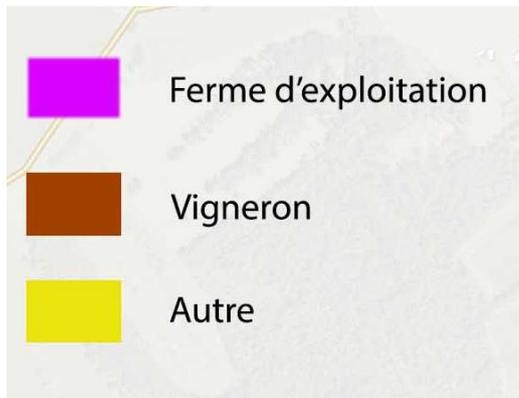
## Réunion agricole

La commune de Bruley possède sur son territoire 7 sites à vocation agricole, deux sites classés comme « autres » (une ancienne ferme devenue une entreprise de BTP sur le site 2, et un stockage à bois sur le site 1) et 5 sites à vocation viticole au sein du village.

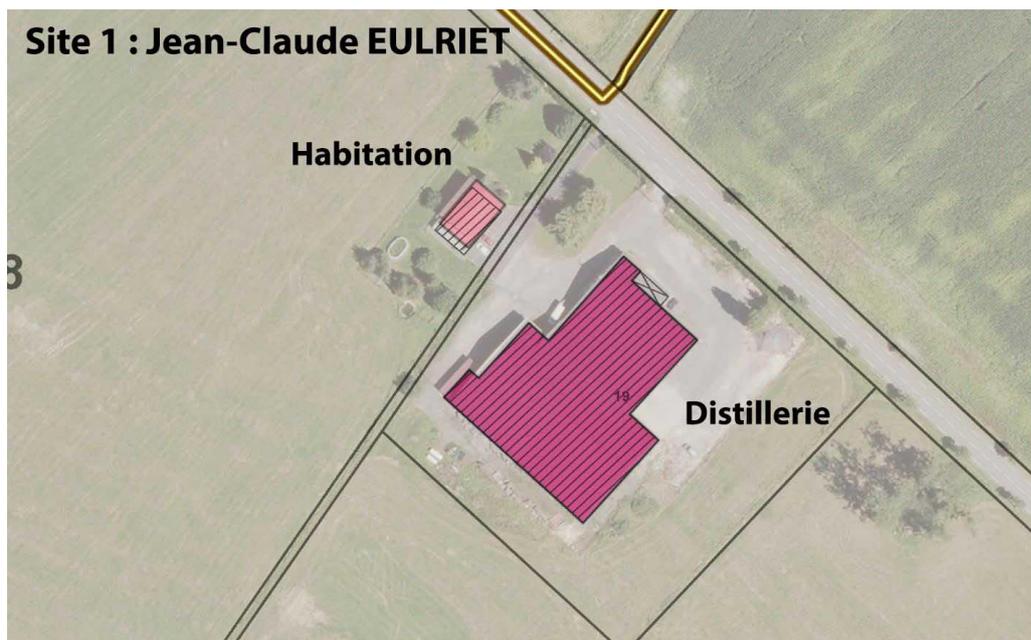
La réunion a permis d'effectuer une classification des bâtiments agricoles selon leur type.

Voici la légende de ce classement, valable pour chacun des sites référencés :

	Bâtiment d'élevage RSD		Bâtiment d'élevage ICPE
	Bâtiment de stockage RSD		Bâtiment de stockage de fourrage ICPE
	Autres bâtiments RSD		Autres bâtiments ICPE
	Fosses et fumières RSD		Bâtiment de stockage de matériel ICPE
	Silos RSD		Projet bâtiment
	Habitation		Îlot stratégique

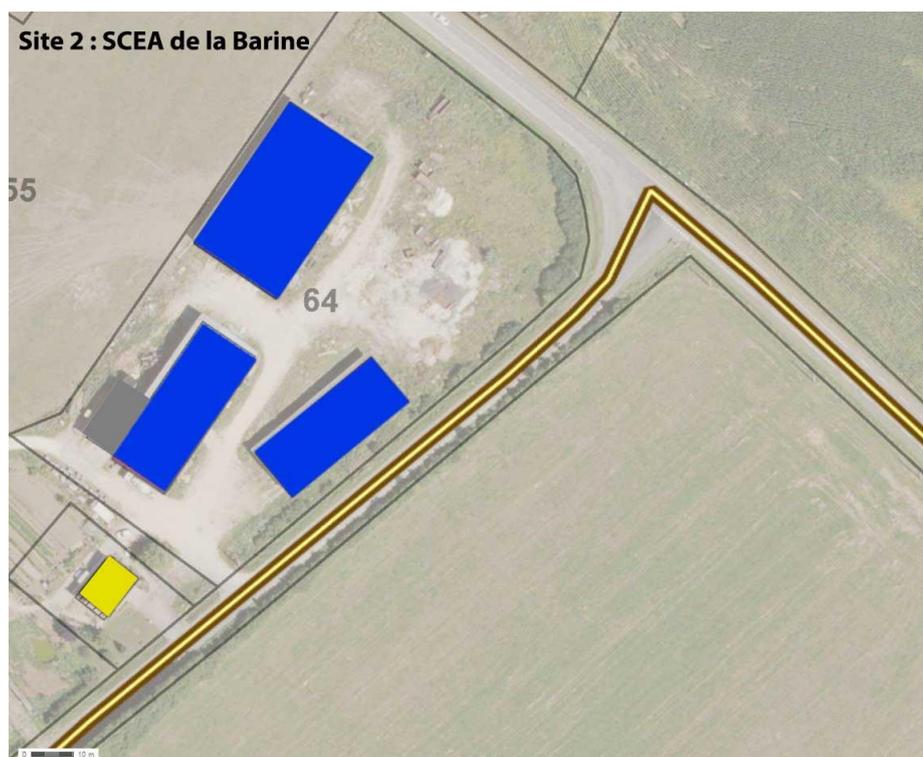


**Les sites agricoles :**



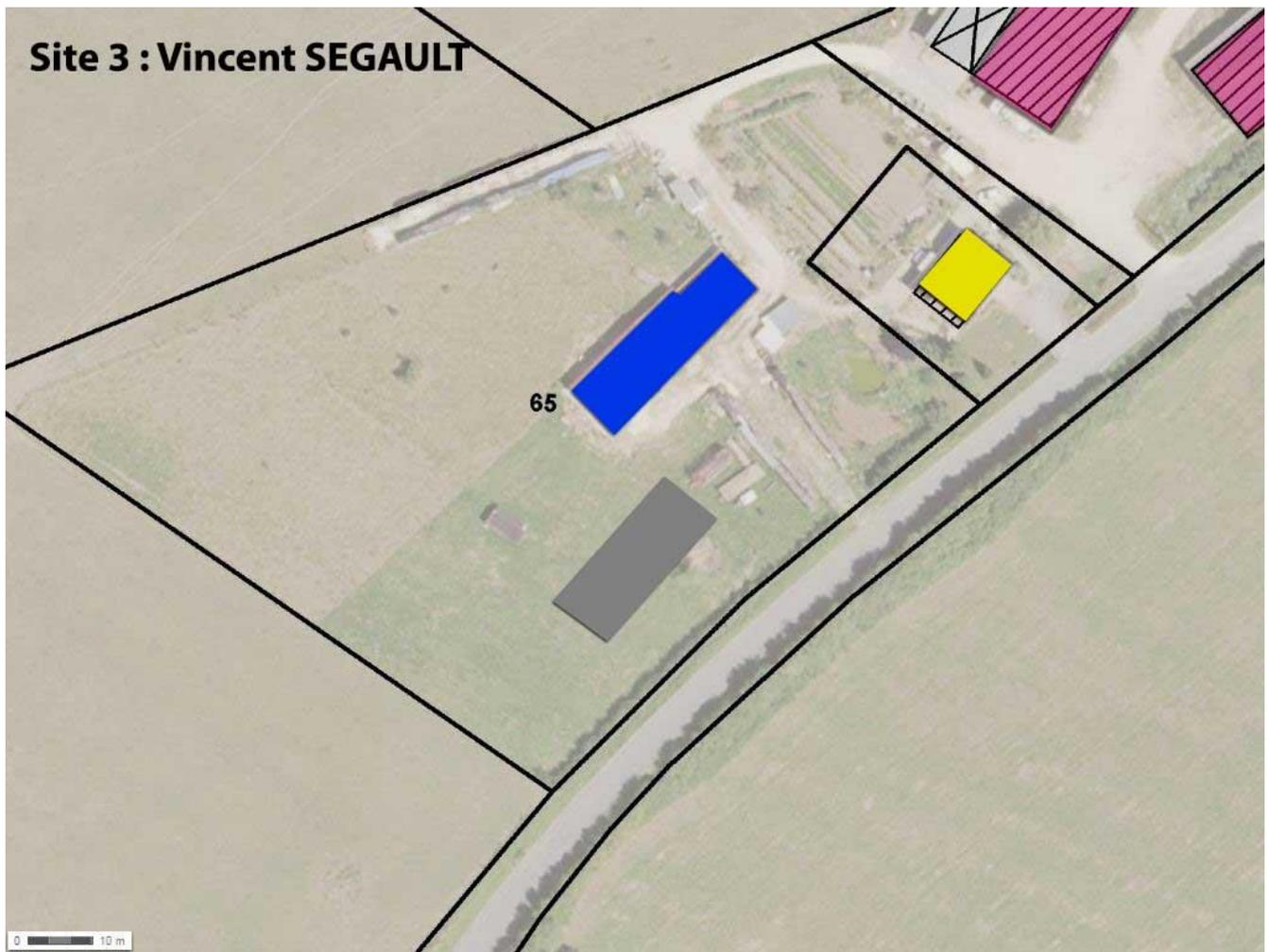
Ce site étant hors de la commune et n'étant plus une activité agricole, mais une distillerie, il n'est pas soumis au classement des activités agricole.





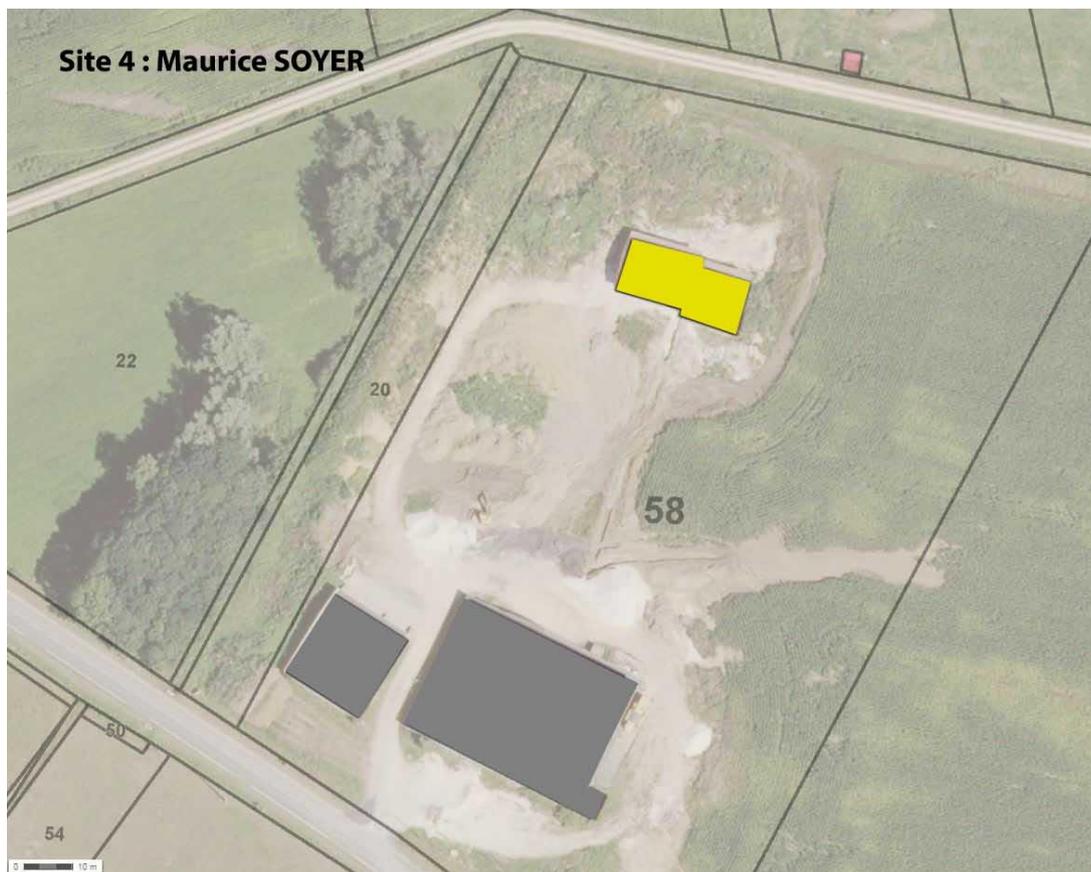
Nom	Nom exploitation	N° sur la carte	Commune	SAU	Type	Classement	Situation	Projets éventuels
<b>Damien SEGAULT</b>	SCEA de la Barine	2	Bruley	40 ha et au total 98 ha	Polyculture Elevage (60 bovins génisses)	RSD	A l'extérieur de la commune	Aucun





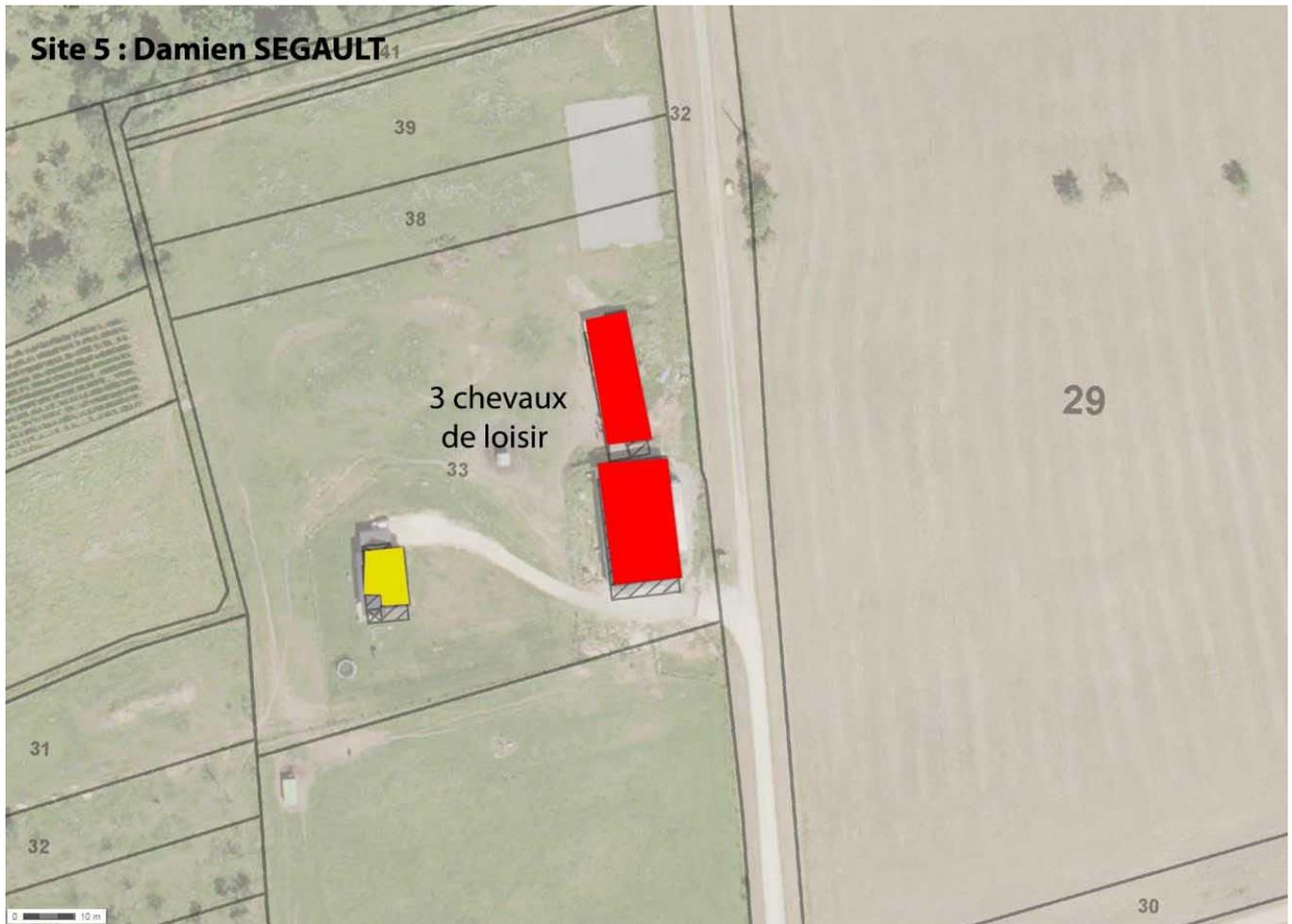
Nom	Nom exploitation	N° sur la carte	Commune	SAU	Type	Classement	Situation	Projets éventuels
Vincent SEGAULT		3			Elevage de moutons	RSD	A l'extérieur de la commune	





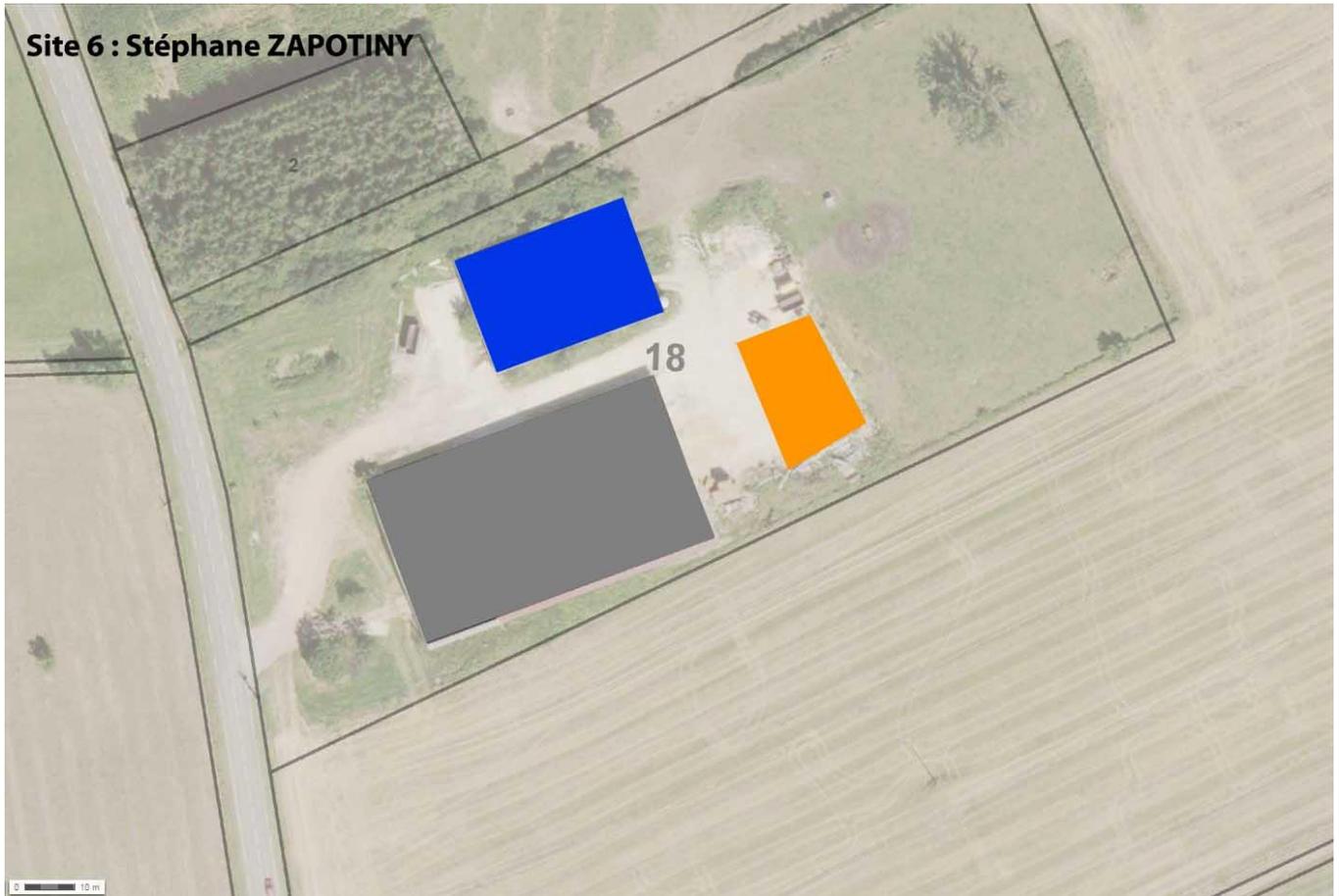
Nom	Nom exploitation	N° sur la carte	Commune	SAU	Type	Classement	Situation	Projets éventuels
<b>Maurice SOYER</b>	<i>individuel</i>	4	Lagney		Exploitation de céréale Entreprise de BTP		A l'extérieur de la commune	





Nom	Nom exploitation	N° sur la carte	Commune	SAU	Type	Classement	Situation	Projets éventuels
<b>Damien SEGALT</b>	Damien SEGALT	5	Bruley		3 chevaux (loisir)		A l'extérieur de la commune	Aucun





Nom	Nom exploitation	N° sur la carte	Commune	SAU	Type	Classement	Situation	Projets éventuels
<b>Stéphane ZAPOTINY</b>	SCEA ZAP 3M	6	Bruley	80ha à Bruley 210ha au total	Polyculture Elevage (30 vaches allaitantes)	RSD	A l'extérieur de la commune	Aucun



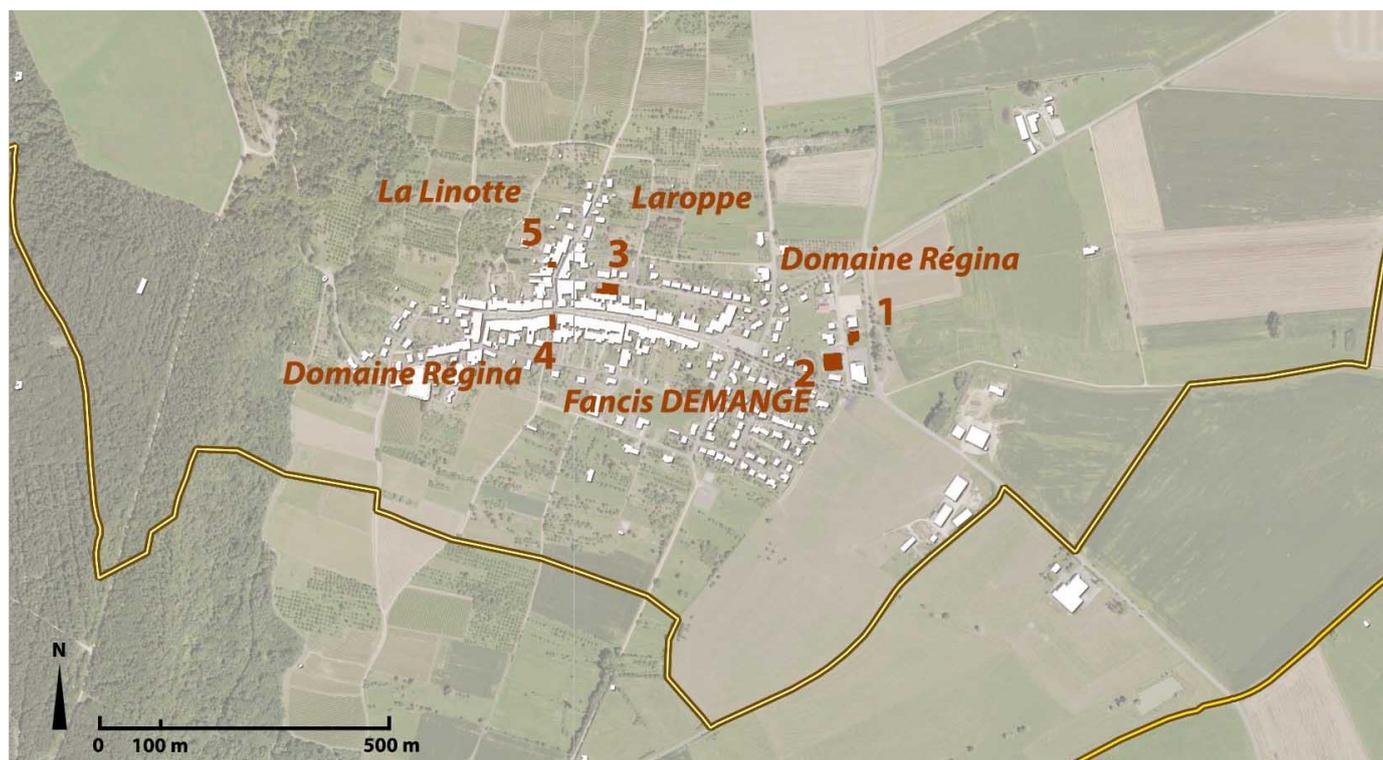
**Site 7 : Alain PARFAIT**



Nom	Nom exploitation	N° sur la carte	Commune	SAU	Type	Classement	Situation	Projets éventuels
<b>Alain IMPARFAIT</b>	SCEA de la Barine	7	Toul	100ha à Bruley 380ha au total	Polyculture	RSD	A l'extérieur de la commune	Aucun



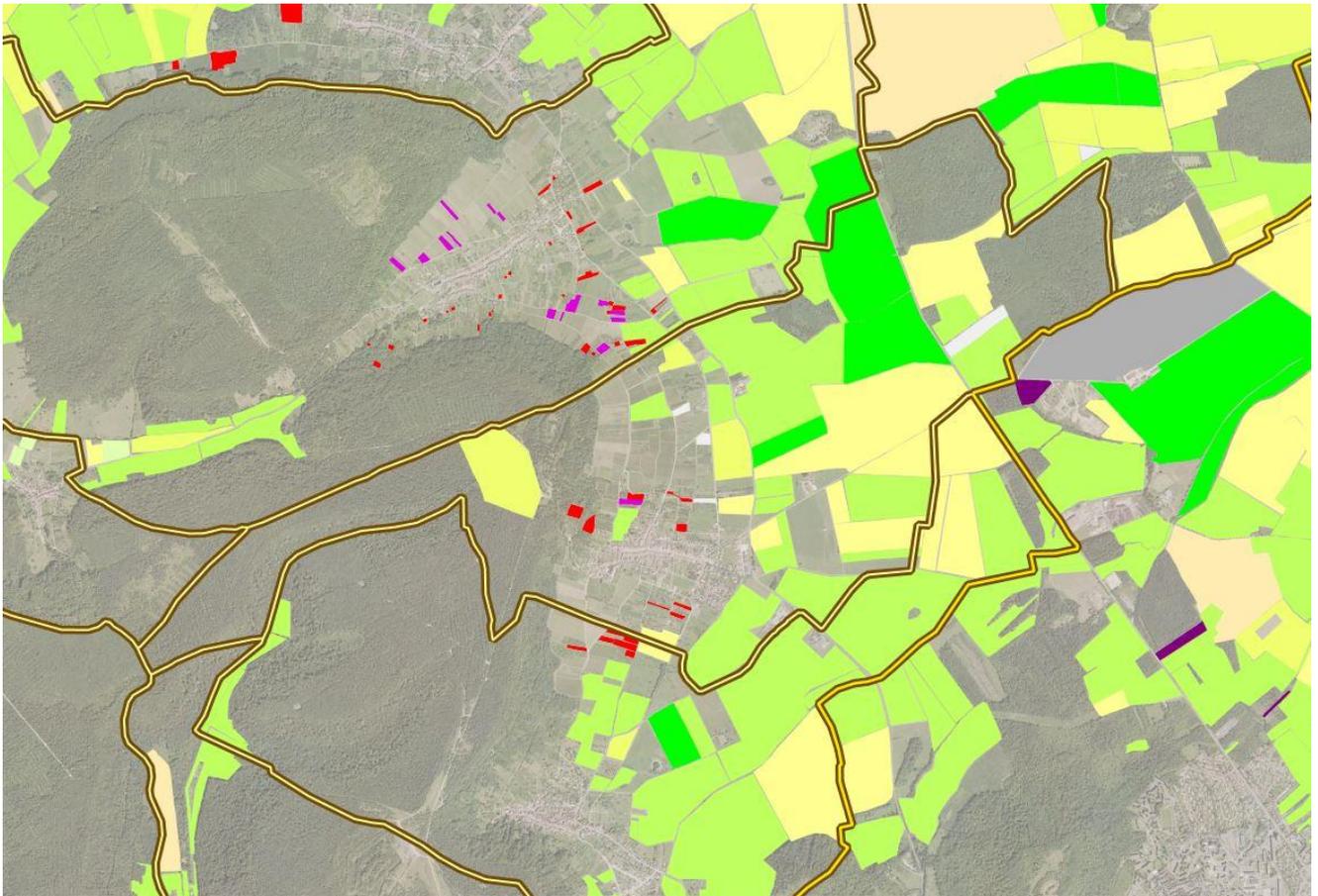
## Les sites viticoles :



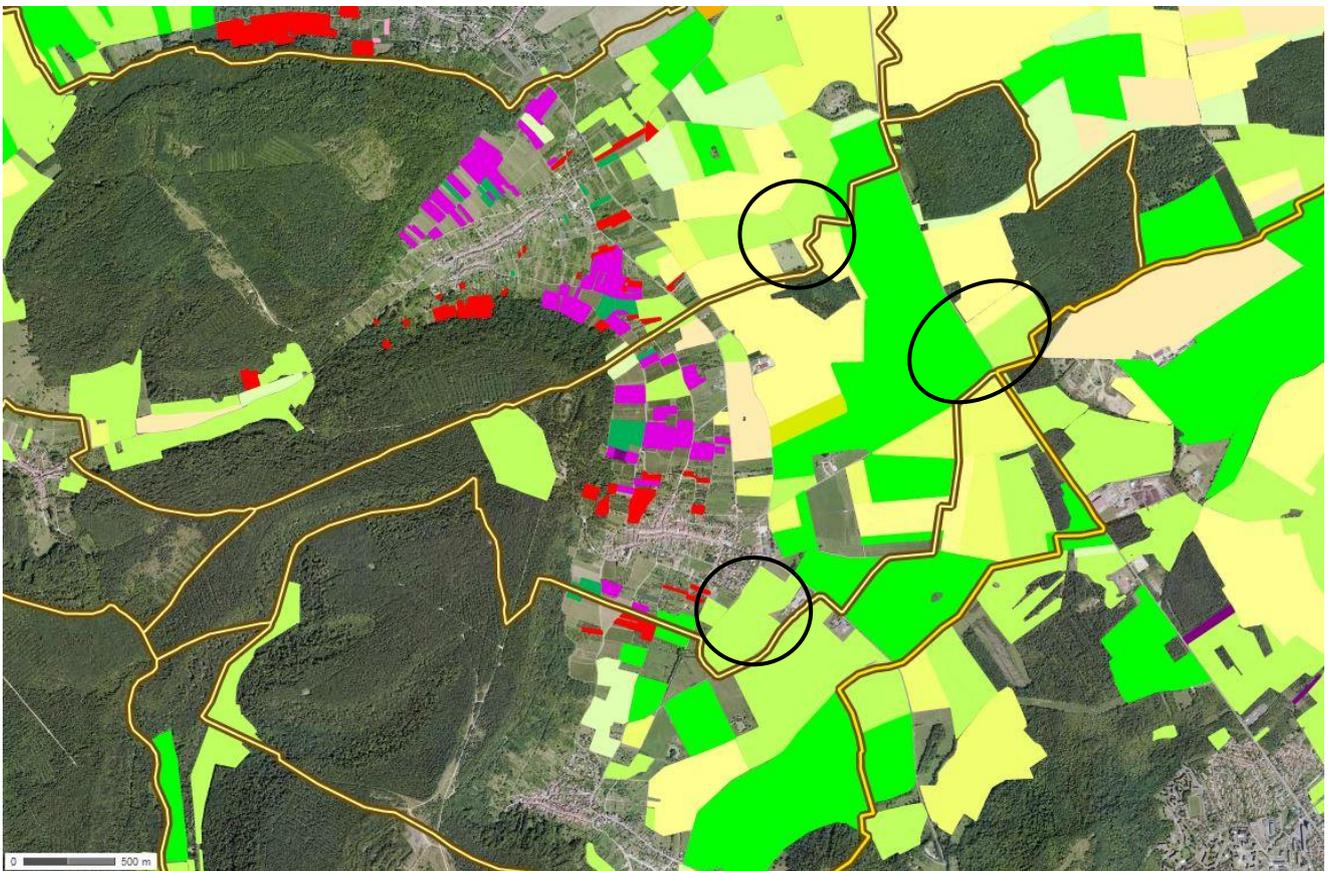
Nom	Nom exploitation	N° sur la carte	Commune	SAU	Situation	Projets éventuels
<b>Jean-Michel et Isabelle MANGEOT</b>	Domaine Régina	1 et 4	Siège à Bruley	8 ha à Bruley 13 ha au total + 5 ha AOC futur à Pagney	A l'intérieur de la commune	Extension + vinification
<b>Francis DEMANGE</b>	Francis DEMANGE	2	Siège à Bruley	2,5 ha à Bruley	A l'intérieur de la commune	
<b>LAROPPE</b>	SAS	3	Siège à Bruley	3 ha	A l'intérieur de la commune	
<b>Marc LAROPPE</b>	Domaine de la Linotte	4	Siège à Bruley	2ha 21A	A l'intérieur de la commune	
<b>EULRIET Mélodie</b>			Siège + bâtiments à Pagney			Extension des vergers exploités



**Images et cartographies commentées lors de la réunion :**



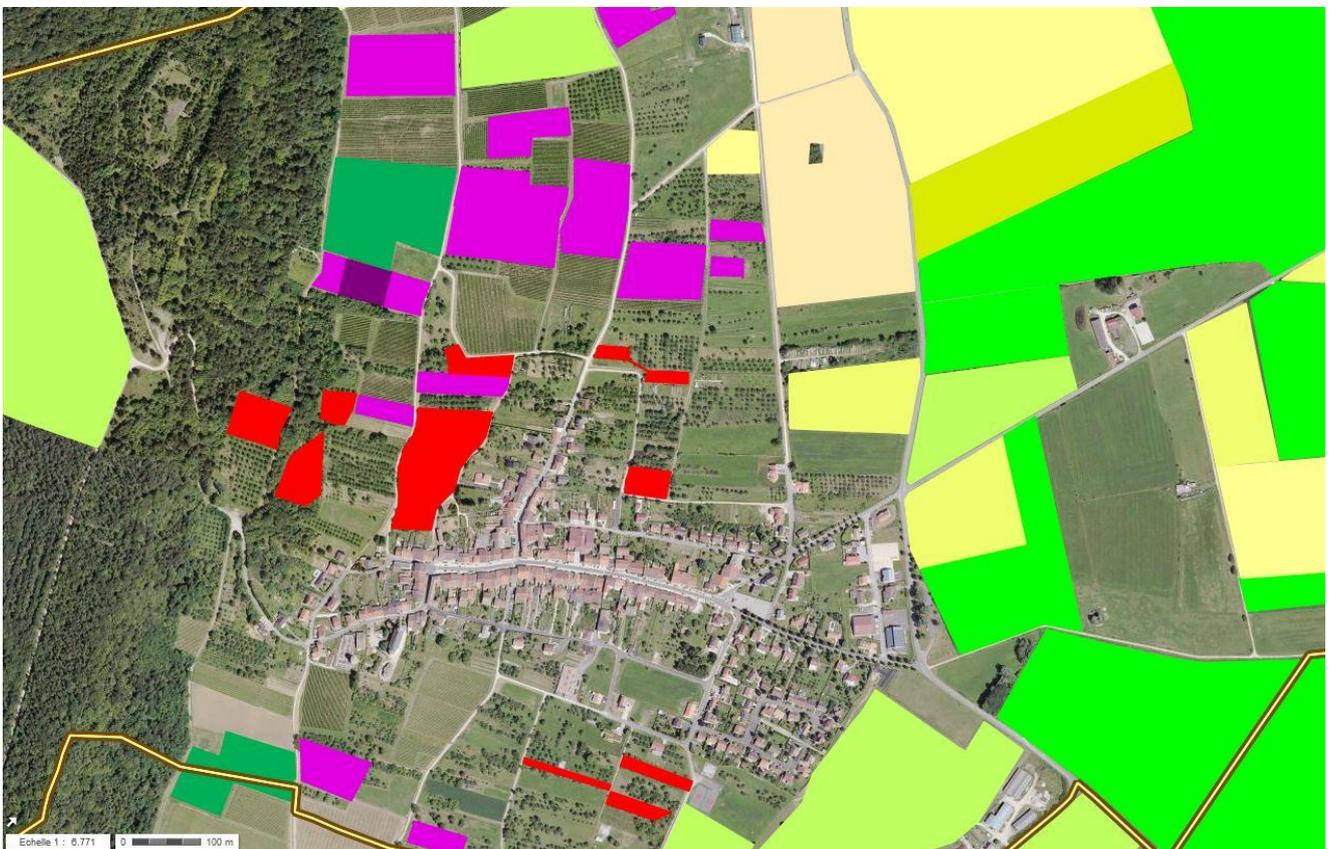
RPG 2007



RPG 2012

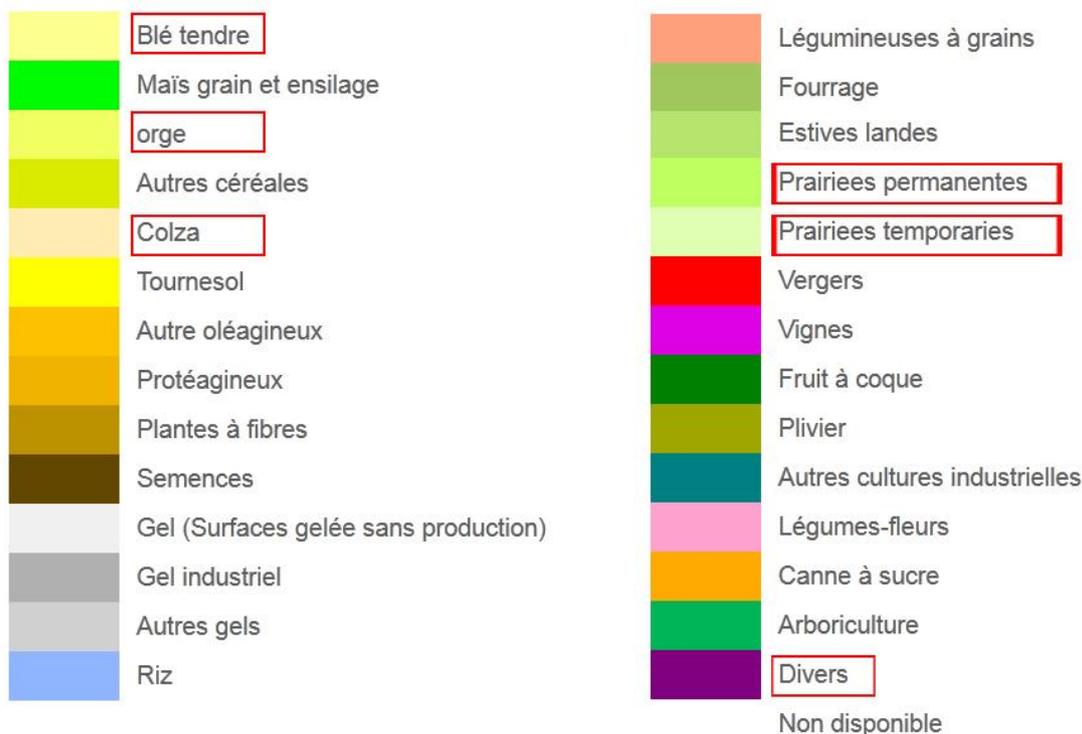


Découpage de la zone AOC superposée au RPG



# Registre parcellaire graphique (RPG) 2010

Registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2010.



## Points supplémentaires étudiés lors de la réunion :

### Evolution des cultures et du paysage :

Lors de la réunion, le sujet des haies a été évoqué. Beaucoup de haies ont été retirées lors du remembrement, ce qui fut néfaste pour la biodiversité. Les exploitants en sont bien conscients mais soulèvent le problème de l'entretien des haies, qui est à leur charge (coût financier et chronophage).

L'occupation du sol par les zones agricoles a diminuée de manière générale. Le cheptel d'ovins ainsi que les zones prairiales ont diminué. A l'inverse, la surface utilisée par les vignes a augmenté.

### Potentiels de projet

La commune voudrait mettre en place un projet de jardins familiaux, suite à une demande des nouveaux habitants de Bruley. Le problème est que les premiers secteurs évoqués pour ce projet se situent en zone AOC. Bien que sur les terres les moins prisées, (sur le bas de la côte). Les terrains sont onéreux et la Société d'Aménagement Foncière et d'Etablissement Rural (SAFER) souhaite acheter ces terrains prioritairement pour les viticulteurs.

Un secteur pourrait être prévu pour la réalisation d'un projet d'installation de nouveaux viticulteurs.

Un projet d'abris des randonneurs est aussi prévu à l'arrière de la maison « Michel », qui quand a elle pourrait devenir une vinothèque.



**Point sur le SCoT Sud 54 : Extrait du DOO p 82 :**

### **AOC Côtes de Toul**

*- Les zones A Urbaniser (AU) inscrites dans les documents d'urbanisme en vigueur et comprises dans le périmètre AOC pour les PLU en vigueur à la date d'approbation du SCoT seront réétudiées. Elles peuvent être conservées comme zones à urbaniser.*

*- En dehors de ces zones AU, le reste de la zone AOC est inconstructible, excepté pour des projets d'aménagement mineurs, qui pourraient être autorisés pour faciliter la circulation au sein des villages et valoriser le potentiel viticole.*

*Cette autorisation serait conditionnée par :*

- > l'impossibilité de recourir à d'autres alternatives,*
- > une concertation obligatoire avec la profession pour tenir compte de la valeur viticole des terrains et des besoins spécifiques de la profession,*
- > une bonne intégration paysagère et patrimoniale des projets,*
- > le respect des autres orientations du SCoT, notamment environnementales.*

**- Prochaines étape : restitution du diagnostic**

**Restitution du diagnostic : réunion le jeudi 18/06/15 à 17h**